

Hallays que notre confrère M. Henry d'Aulnois a visité le Nivernais, et pourtant, d'un récent voyage qu'il a accompli en cette région, il nous a rapporté deux charmantes notices indiquées par le titre de sa communication.

Le monastère de la Pierre qui Vire est une reconstitution moderne dans le style du x^e siècle. Quant à Vézelay, à 15 km. à l'ouest d'Avallon, par son histoire depuis le Moyen Age et la description des bâtiments actuels, le sujet pouvait prêter matière à d'amples développements.

M. Henry d'Aulnois a su les exposer avec autant de goût que de concision. Vézelay, son pèlerinage, la croisade prêchée par St-Bernard, l'établissement d'une commune et enfin l'étude de l'église au point de vue monumental, ont été présentés au cours de cette communication en un tableau très précis qui fut vivement applaudi.

**

*Le Prieuré de Saint-Pierre des Minimes
de Compiègne*

Introduction historique

par M. Jacques PHILIPPOT

La vieille église de Saint-Pierre, communément appelée « des Minimes », est l'un des plus anciens édifices de Compiègne, dit notre confrère dans son introduction, et aussi l'un des plus mal connus ».

Après la publication de l'étude de M. J. Philippot, il n'en sera plus de même, puisqu'elle comporte, d'abord l'histoire de Saint Pierre comme prieuré, ensuite un essai de reconstitution du monument à son état primitif, et enfin les modifications subies, empreintes et marques de chaque époque.

Suivant les titres cités, la prébende du prieuré Saint-Pierre est confirmée en faveur de l'abbaye Saint-Corneille successivement en 1155, 1162 et 1191.

C'est une belle antiquité, les paroisses Saint-Jacques et Saint-Antoine n'étaient pas encore fondées.

« L'église de Saint-Pierre est donc la première paroisse fondée dans Compiègne, celle de Saint-Germain étant mise hors de cause à titre de faubourg ».

Au sujet de ce mot de paroisse, M. Béreux a élevé quelques objections. En effet, Saint-Pierre n'a jamais relevé de la juridiction de l'évêque de Soissons, mais de St-Corneille. D'autre part, les registres de l'Élection de Compiègne de 1606 à 1648 établissant chaque année le rôle de l'assiette à la taille de la paroisse Saint-Pierre au même titre que ceux des autres paroisses de son ressort, une conclusion s'impose.

Deux juridictions ecclésiastiques s'étendaient sur le terroir de Compiègne, l'une qui relevait de l'évêque de Soissons, et l'autre directement du Pape avec Saint-Corneille.

D'ailleurs, la décadence même de Saint-Corneille entraîna celle du Prieuré, qui en arriva peu à peu à se fondre dans la paroisse Saint-Jacques.

Quant à l'histoire même du monument de 1150 à nos jours, M. Philippot en suit les étapes et les vicissitudes avec une réelle compétence et tout le goût judicieux d'un maître en la matière.

La description de Saint-Pierre des Minimes sera donnée au cours d'une prochaine séance.

**

Ordre du Jour

de la prochaine réunion qui aura lieu le *Mercredi 20 novembre 1935*, à 14 heures précises, à l'Hôtel de Ville de Compiègne :

M. le C^{te} DE BREDÀ. — Compte rendu de